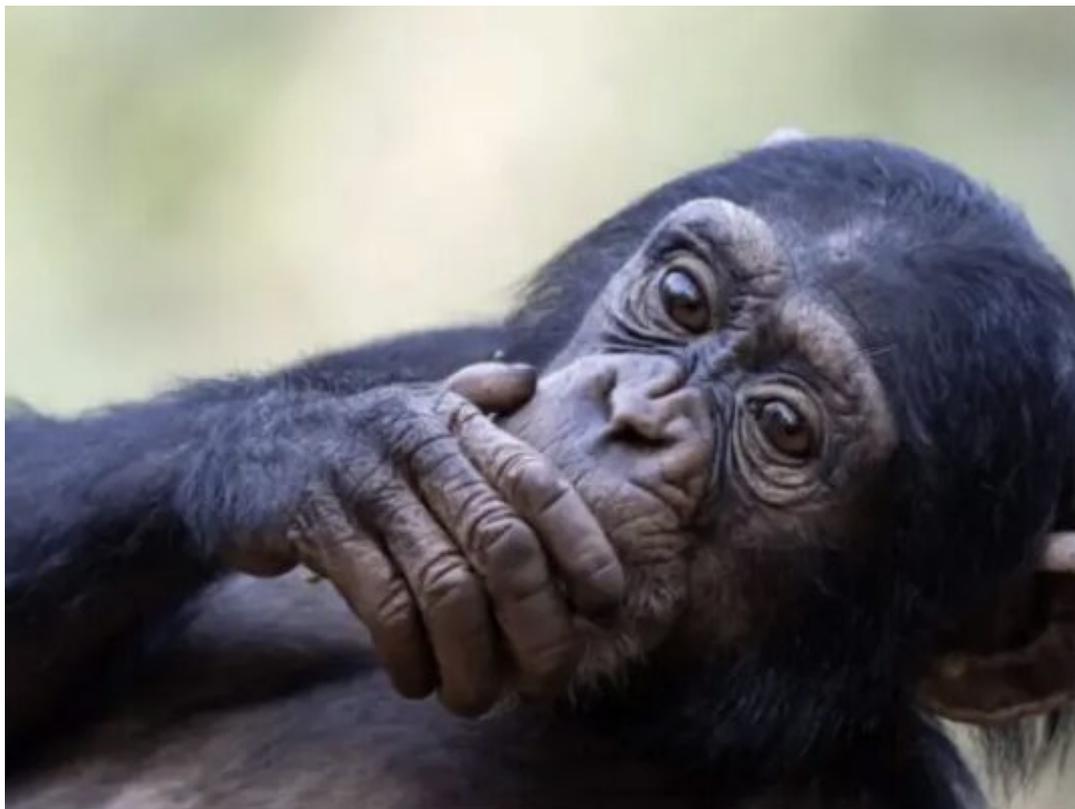


BOUM... Le contrôle technique... médical ?

écrit par Le p'tit singe | 4 juillet 2025



Je voudrais poser une question à toutes les personnes qui approuvent cette visite médicale tous les 5 ans : avez-vous une voiture ? Un fourgon ? Oui, non ?

Vous ne voyez pas où je veux en venir ?

Je m'explique... Souvenez-vous... Le premier janvier 1992, l'ère du premier contrôle technique automobile (et seulement technique). 116 points vérifiés, avec une durée de validité de 2 ans pour les véhicules utilitaires légers et de 3 ans pour les voitures particulières... TROIS ANS, je répète pour les durs de la feuille et les gugusses qui dorment au fond de la classe !! Et déjà pour nous emballer la bonne came, le prétexte...

Le contrôle technique a été introduit, alors, sous l'estampille UE l'ancêtre du monstre CEE, en réponse à des préoccupations liées à la sécurité routière, notamment avec plus de 10 000 morts par an sur les routes en France dans les années 1990. Comme si nos véhicules, dans un esprit revancharde, étaient dotés d'intelligence, enfin là plutôt d'une bêtise crasse ayant pour seul but de provoquer des accidents afin de punir un propriétaire peu avenant. C'est bien connu en France nos politicards privilégient le résultat plus que la cause ou les causes. À croire que nos voitures sont là réincarnation de Christine, pas notre Christine, mais celle du livre de Stephen King...

Ensuite l'évolution du contrôle technique, une fois la mauvaise pillule avalée, ne fut qu'un chapelet d'arrêtés et de modification d'articles, dont le passage de 3 à 2 ans et vers une plus grande sévérité du dit contrôle. À croire que les voitures récentes sont plus quincailles que les vieilles puisque au bout de 4 années pour elles aussi passage à la Question... Petite précision, ceci alors que le kilométrage annuel du pimpim de base diminuait de façon importante. Si vous voyez une logique, merci de me l'expliquer en retour...

Bon... Actuellement le CT, il a même droit à son petit

nom, porte sur 9 fonctions (numérotée de 0 à 8) déclinées en 136 points de contrôle (depuis le 20 mai 2023) dont 72 peuvent faire l'objet d'une contre-visite et 410 défaillances.

Petit florilège de « pannes » dites majeures donc de CT refusé !!

Caoutchouc ou dispositif antidérapant des pédales manquants, mal fixés ou usés

Course trop longue du frein à main (réglage par vis, écrou et contre-écrou).

Disque ou tambour usé... Disque c'est visible, mais pour les tambours... À se demander si ce n'est pas Superman et sa vision rayon X qui établit le CT !!!

Et si, comme votre serviteur, vous êtes suffisamment dingue pour rouler en ancienne à moteur bicylindre Citroën, je vous prie de croire que vous seriez capable d'écrire 10 pages de philosophes à deux grammes à chaque contrôle !!

Pour le futur les technologies embarquées étant toujours plus importantes passer un contrôle sera de plus en plus difficile, coûteux car plus chronophage... Beaucoup de rumeurs circulent, je préfère m'en tenir aux faits !!
Bref...

Donc, comprenez-vous qu'une fois qu'une idée européenne est lancée, nous serons tous imbriqués dedans... au début 5 ans puis pourquoi pas 4... 3... 2... 1... et 0 a y être !!! Alors même si vous avez cru que je m'égarais, je pense avoir démontré deux choses...

1 Une bonne idée peut être très facilement dévoyée par un amoncellement de normes, arrêtés, textes officiels...

2 l'Europe que l'on nous a vendue comme protectrice n'est qu'un enfumage de plus... **Un enfumage fort coûteux !!! Quoique... Il paraît qu'en notre pays nous aurions un champion du monde de la dette publique et du en-même-temps foireux... Mais je m'égare certainement... Ça doit être une légende urbaine de plus !!**

